

LA FAEUGEP en campagne

Non au dégel...sauf vers le bas

Reconnaissance des acquis

Enfin le grand déblochage?

12^e congrès biennal
de l'AGEEFEP

Gare au nouveau Règlement
des études!



12^e Congrès biennal de l'AGEEFEP

Baccalauréats qualifiés
Pour des diplômes à l'image de nos études

Si vous êtes inscrit à un programme de la Faculté de l'éducation permanente, vous êtes convié au congrès biennal de l'AGEEFEP. Vous pourrez vous y inscrire au cours de la tournée des classes, qui aura lieu du 17 septembre au 19 octobre, ou en téléphonant au 514-343-7733 ou 1-800-563-3678, ou encore, par courriel, au secretariat@ageefep.qc.ca. Votre inscription nous permettra de vous faire parvenir la documentation préalable et de prévoir le nombre de repas.

Quand : le 24 novembre
Où : Pavillon 3200 Jean-Brillant

8H00
Accueil

9H00
Ouverture
Les rapports
Le cahier des propositions

12H00
Déjeuner

13H30
Les affaires financières
Élections

16H00
Clôture



Participez à la vie démocratique de votre association étudiante et défendez le droit des adultes à l'éducation tout au long de la vie. Inscrivez-vous au congrès.

Entre autres responsabilités, le congrès :

- Définit les orientations, les priorités et les politiques de l'Association pour les deux années subséquentes.
- Approuve le budget et la cotisation des membres.
- Élit les dirigeants et les dirigeantes de l'Association.

Note : L'Association paie les dépenses de transport et d'hébergement des membres habitant à plus de 50 km de Montréal. Elle offre aussi le repas du midi et le cocktail de clôture. Les frais de garde peuvent être remboursés selon les règles et barèmes prévus dans le règlement de l'Association.

COMITÉ DE SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS

Tout membre de l'Association peut soumettre des propositions 17 jours francs avant la tenue du congrès, soit au plus tard le 7 novembre 2007.

COMITÉ D'AMENDEMENTS AUX STATUTS

Tout membre de l'Association peut soumettre des propositions d'amendements aux statuts 17 jours ouvrables avant la tenue du congrès, soit au plus tard le 1^{er} novembre 2007.

COMITÉ DE MISES EN CANDIDATURE

Tout membre désirant occuper un poste au comité exécutif doit soumettre sa candidature par écrit, en précisant le poste qu'il convoite, 17 jours ouvrables avant la tenue du congrès, soit au plus tard le 1^{er} novembre 2007.

Toute mise en candidature doit porter le nom et le code permanent de la personne ainsi que la signature de cinq membres de l'Association.

Dans la matinée du 24 novembre,

le comité reçoit les candidatures aux dix postes de directeurs et de directrices du Conseil de direction de l'Association.

Les propositions, les amendements aux statuts et les mises en candidature au comité exécutif doivent être postés à l'adresse suivante :

AGEEFEP

Secrétariat général
Pavillon J.-A.-DeSève
Université de Montréal
2332, boul. Édouard-Montpetit,
local B-2419
C.P. 6128, Succ. Centre-ville,
Montréal, Qc, H3C 3J7
Télécopieur : 514-343-7724

Vous pouvez obtenir de l'information en téléphonant au numéro : 514-343-7733 / 1-800-563-3678 ou par courriel à l'adresse suivante : secretariat@ageefep.qc.ca

Votre organisation a choisi l'assurance de groupe auto et habitation de La Personnelle...

Il doit bien y avoir une raison !

Grâce au partenariat entre l'Association générale des étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal et La Personnelle, obtenez un rabais de groupe et des privilèges exclusifs.

Appelez pour une soumission auto, habitation ou entreprise :

1 888 GROUPES
4 7 6 8 7 3 7

Ou demandez une soumission auto en ligne à www.lapersonnelle.com/ageefep



[RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE : MODIFICATIONS IMPORTANTES]

Tous les étudiants doivent prendre note que le Règlement des études de premier cycle, applicable à compter du 15 août 2007, remplacera le Règlement pédagogique de la Faculté de l'éducation permanente.

Ce nouveau règlement modifie de façon importante plusieurs aspects de la vie étudiante. Il est de la responsabilité de l'étudiant de connaître les règlements et politiques propres à sa faculté d'attache.

Ainsi, par exemple, en ce qui concerne **la MODIFICATION D'UNE INSCRIPTION :**

« L'étudiant peut modifier son choix de cours avant la date limite fixée dans le calendrier facultaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours.*

Dans certains cas, l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente est requise; elle est obligatoire pour une demande présentée hors délai.

Tout changement de choix de cours doit être fait dans le respect des prescriptions d'inscription.

Le relevé de notes ne fait aucune mention d'une modification d'inscription. »
Art. 6.11

*Conformément au Règlement relatif aux droits de scolarité et des autres frais exigibles des étudiants, l'étudiant qui annule l'inscription à un ou des cours est libéré de l'obligation de payer les droits de scolarité s'il respecte les délais pour modifier son choix de cours.

Pour le trimestre d'automne 2007, la date limite fixée dans le calendrier facultaire afin de procéder à une modification de choix de cours est le mardi 18 septembre. Vous devez consulter le calendrier facultaire au <www.fep.umontreal.ca/calendrier.html> afin de connaître les dates pour les trimestres suivants.

En ce qui concerne **l'ABANDON D'UN COURS :**

« L'étudiant qui, pour un motif sérieux, désire abandonner un cours alors que le délai de modification de l'inscription est écoulé, doit présenter une demande écrite et motivée au plus tard avant la date limite fixée dans le calendrier facultaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours. Le doyen ou l'autorité compétente responsable du programme auquel est inscrit l'étudiant juge du bien-fondé de la demande. » Art. 6.12a

Pour le trimestre d'automne 2007, la date limite fixée dans le calendrier facultaire afin de demander l'abandon d'un cours avec frais, est le vendredi 9 novembre. Vous devez consulter le calendrier facultaire au <www.fep.umontreal.ca/calendrier.html> afin de connaître les dates pour les trimestres suivants.

CITÉ ÉDUCATIVE

LA REVUE DE L'AGEEFEP

« La cité éducative implique que puissent être mis à la disposition de chaque citoyen les moyens de s'instruire, de se former, de se cultiver à sa propre convenance. »

Edgar Faure, *Apprendre à être*

Cité éducative est la revue officielle de l'Association générale des étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal (AGEEFEP).

Directeur

Robert Martin

Rédacteur en chef

Claude Garon

Direction artistique, graphisme et mise en pages

Valérie Laliberté

Administrateur

Denis Sylvain

Impression

Transcontinental

Publicité

AGEEFEP

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 0833-904X

Port payé à Montréal

Envois de publication canadienne
contrat de vente no 40069245

Les textes et illustrations publiés dans *Cité éducative* peuvent être reproduits avec mention obligatoire de la source.

Comité de direction

Robert Martin, président

Denis Sylvain, secrétaire général

Normand Bélisle, vice-président

Claudette T. Cloutier, vice-présidente

Yvonne Ellis, vice-présidente

Secrétariat

Louise Daigneault

Adresse postale :

Université de Montréal,

Pavillon J.-A.-DeSève

C.P. 6128, Succursale Centre-ville,

Montréal, Québec, H3C 3J7

Tél. : 514-343-7733/1-800-563-3678

Télécopieur : 513-343-7724

Site Internet : www.ageefep.qc.ca

Courriel : citeducative@ageefep.qc.ca



SOMMAIRE

Éditorial : Pour des baccalauréats qualifiés	7
Reconnaissance des acquis : Enfin le grand déblocage?	8
Les universités pratiquent déjà certaines formes de reconnaissance des acquis	10
Une revendication de longue date	11
12 ^e congrès biennal de l'AGEEFEP	12
Campagne de la FAEUQEP Non au dégel... sauf vers le bas!	13
Sous l'empire d'un nouveau Règlement des études	16
Adhésion à l'assurance santé et dentaire	17
Les étudiants de la FEP sont de plus en plus scolarisés	18
Un nouveau certificat en coopération internationale	19
Des étudiants de la FEP raflent les prix Lizette-Gervais	21
Le MQAF propose des améliorations à la Politique d'éducation des adultes et au Plan d'action	22

Une foule de questions? Un carrefour d'information!

514 343-PLUS

- Où puis-je m'adresser pour recevoir mon relevé de notes?
- Quand dois-je effectuer mon choix de cours?
- Quelle est la date limite pour payer mes frais de scolarité?
- Existe-t-il un transport adapté sur le campus?
- Ai-je droit à une bourse d'études?
- Où se trouve le Centre de soutien aux études et de développement de carrière?
- Comment puis-je m'inscrire aux activités du CEPSUM?
- Existe-t-il des troupes étudiantes sur le campus?
- Que dois-je faire pour obtenir un permis de stationnement?
- Où puis-je m'informer pour partir en programme d'échanges d'étudiants?
- Quelles sont les heures d'ouverture des bibliothèques?
- Existe-t-il une clinique médicale sur le campus?

Vous avez une question? Le 343-PLUS vous répond!

- PLUS** d'aide
- PLUS** de renseignements
- PLUS** d'indications
- PLUS** de ressources

Éditorial

La reconnaissance des acquis, oui, mais aussi les baccalauréats qualifiés

Les pages 8 à 11 de ce numéro sont consacrées à la reconnaissance des acquis. L'importance accordée à cette question est tout à fait représentative des efforts que l'AGEEFEP y a consacrés depuis plus de 15 ans. Pour une fois, les nouvelles sont fort positives : tout indique que l'Université de Montréal a bel et bien l'intention de donner un sérieux coup de barre en reconnaissance des acquis, vraisemblablement en se dotant d'une politique institutionnelle. Si tel est le cas, il faudra retenir de ce long cheminement une leçon de patience et de persévérance : souvent, les choses changent trop lentement à notre goût, mais elles finissent par évoluer, surtout lorsque ces changements sont légitimes et qu'on ne cesse de les revendiquer.

L'Association conservera la même approche à l'égard d'une revendication tout aussi ancienne que la reconnaissance des acquis : la création de baccalauréats qualifiés à la Faculté de l'éducation permanente (FEP). Ce sera d'ailleurs le thème du 12^e congrès biennal, qui se tiendra le 24 novembre prochain.

Ce n'est pas un hasard si l'AGEEFEP a peu parlé des baccalauréats qualifiés au cours des dernières années. En 2003, l'Association avait en effet convenu avec la direction de la FEP que la priorité devait être accordée à la reconnaissance des acquis et qu'il serait hasardeux de traiter simultanément un deuxième dossier tout aussi délicat. Le temps est venu de le ramener à l'avant-scène.

Pourquoi créer des baccalauréats qualifiés? Essentiellement parce que

les baccalauréats ès-arts et ès-sciences par cumul de certificats reflètent mal la nature des études qu'ont effectuées les bacheliers et bachelières de la FEP. En grande majorité, ceux-ci ont en effet complété trois certificats dans un même champ disciplinaire, par exemple la santé ou la communication. De plus, les bacs présentement décernés ne favorisent pas l'identité professionnelle de ces diplômé-e-s et il y a tout lieu de croire qu'un baccalauréat qualifié aurait une plus grande valeur dans le marché du travail. Plusieurs étudiant-e-s ont d'ailleurs fait part à la Faculté et à l'Association de la non-reconnaissance de leur baccalauréat dans leur milieu de travail.

En regard de l'orthodoxie universitaire, le baccalauréat qualifié n'a rien d'une hérésie. On en veut pour preuve que, en 1986, la Sous-commission du premier cycle avait approuvé en principe la création de baccalauréats polyvalents avec mention du domaine d'étude. Une bonne douzaine de baccalauréats qualifiés, dans différents champs d'études impliquant plusieurs facultés, étaient alors envisagés.

On note aussi que l'Université du Québec à Montréal, en sus des baccalauréats ès-arts et ès-sciences, offre des baccalauréats par cumul de certificats portant les appellations suivantes : administration des affaires, éducation, sciences appliquées et sciences de la gestion.

Pourquoi donc est-il si difficile d'en faire autant à l'Université de Montréal? En partie en raison de préjugés persistants sur la valeur de la formation universitaire par certificats, qui n'équi-

vaudraient toujours qu'à une première année d'université. Faux, comme le rappelait l'an dernier le Livre vert de la FEP, en notant que chaque certificat comporte des cours de niveau 1000, 2000 et 3000.

En partie aussi pour des raisons politiques, les autres facultés craignant l'attrait qu'exerceraient ces diplômes sur leurs propres étudiants et la concurrence qui en résulterait. Cette crainte semble également peu fondée, car les moins de 21 ans constituent moins de 5 % de la clientèle de la FEP, dont les programmes sont attrayants pour les personnes qui ont une solide expérience du marché du travail. On notera aussi que les étudiant-e-s choisissent la FEP parce qu'elle offre des cours le soir et les fins de semaine, ce qui n'est pas le cas de la plupart des autres facultés de l'UdeM.

L'argument décisif tient toutefois à l'équité : les étudiant-e-s de la FEP devraient avoir accès à des diplômes à l'image de leurs études.

Voilà donc une bonne raison pour chacun et chacune d'entre vous de réserver votre journée du samedi 24 novembre pour participer au congrès biennal de votre Association. D'autres sujets seront bien sûr discutés et tous concernent directement vos études. Nous comptons sur votre présence en grand nombre.

Le président,



Robert Martin

Reconnaissance des acquis

ENFIN LE GRAND DÉBLOCAGE?

Claude Garon

Dès cet automne, l'Université de Montréal mettra en branle le processus devant mener à l'adoption d'une politique institutionnelle de la reconnaissance des acquis (RAC). L'initiative de l'UdeM suivra de peu celle de l'Université de Sherbrooke, qui a adopté une telle politique en juin dernier. Assistera-t-on enfin au grand déblocage de la RAC dans les universités? Il y a certainement lieu d'être optimiste.

C'est la vice-rectrice adjointe au provost et aux affaires académiques, M^{me} Hélène David, qui a confirmé la nouvelle. Au moment d'écrire ces lignes, peu de détails étaient connus sur le processus qui devrait mener à la confection de la politique institutionnelle. M^{me} David a cependant indiqué que c'est un nouvel organisme, le Conseil des études de 1^{er} cycle, qui en serait responsable. Elle a également souligné que la reconnaissance des acquis est une question de nature internationale et que l'Université de Montréal accuse du retard à cet égard.

UNE BONNE CONNAISSANCE DU DOSSIER

M^{me} David a par ailleurs assuré que l'AGEEFEP sera invitée à participer aux travaux sur la politique. L'Association s'intéresse à la reconnaissance des acquis depuis de nombreuses années et elle jouit

d'une solide connaissance du dossier (lire à ce propos *Une revendication de longue date*, en page 11). Entre autres, elle a participé pendant un an et demi aux travaux qui ont mené à la publication, en 1984, du *Rapport du comité ad hoc sur la reconnaissance des acquis* de la FEP, un document qui n'a cependant pas eu de suite jusqu'à maintenant. L'année suivante, l'Association consacrait 10 000 \$ à la réalisation d'une étude intitulée *Recension de documents et d'outils sur la reconnaissance des acquis*¹.

Au deuxième colloque national sur la reconnaissance des acquis, qui s'est tenu en avril dernier, le secrétaire général de l'AGEEFEP et président de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), M. Denis Sylvain, a animé un atelier où il a exposé les faits saillants de l'étude réalisée par M^{me} Monique Ouellette pour le compte de l'AGEEFEP.

DANS L'OUEST DU CANADA

L'une des principales constatations de cette étude, c'est que la reconnaissance des acquis est davantage développée dans l'Ouest du Canada que partout ailleurs au pays.

Une illustration particulièrement éloquente de cette réalité a été

l'adoption, en 2001, d'une politique cadre provinciale de la RAC au Manitoba, qui s'applique dans tous les ordres d'enseignement et dans le monde du travail.

Cette politique poursuit trois objectifs : augmenter le nombre d'étudiants dans les établissements postsecondaires, étendre les services conseils de la RAC dans la communauté en utilisant les centres d'éducation des adultes et les centres d'emploi, et accroître les activités de la RAC dans le monde du travail en sollicitant la collaboration du monde des affaires, des syndicats, des organismes réglementaires et des responsables des programmes d'apprentissage.

Un des aspects les plus intéressants de cette politique est qu'elle s'accompagne de fonds pour payer les salaires des spécialistes et former des intervenants de première ligne. Le financement constitue effectivement une dimension cruciale de la RAC. D'ailleurs, dans son avis publié en 2001, le Conseil supérieur de l'éducation recommandait au gouvernement du Québec d'octroyer à chaque établissement d'enseignement un budget à cette fin. Ce serait d'autant plus justifié que la reconnaissance des acquis constitue une priorité de la Politique d'éducation des adultes et du plan

d'action qui sont en vigueur depuis 2002.

LA QUESTION-CLÉ : L'ÉVALUATION

Dans l'Ouest du Canada comme ailleurs dans le monde, la question clé, c'est l'évaluation des acquis, car il est entendu que ce n'est pas l'expérience qu'on évalue, mais bien les connaissances, les habiletés et les compétences acquises dans ces expériences, ce qu'on appelle aussi les « résultats de l'apprentissage ».

Pionnière et toujours chef de file de la RAC, M^{me} Susan Simosko rappelle à ce propos que les personnes ayant acquis des savoirs par l'expérience n'ont pas suivi le même cheminement que les étudiants en classe. Leur savoir peut donc être équivalent sans nécessairement être identique. Il faut donc que les résultats d'apprentissage, en terme de connaissances, d'habiletés, de compétences et de valeurs soient clairement définis, détaillés et pertinents, ce qui n'est pas toujours le cas dans les cours et les programmes universitaires. Il s'agit là, selon elle, d'un défi stimulant pour les professeurs et les concepteurs de cours et de programmes.

M^{me} Simosko fait aussi une mise en garde contre le danger de soumettre un candidat à la reconnaissance des acquis à de trop nombreuses évaluations et à exiger qu'il connaisse parfaitement toute la matière alors que, dans un cours en classe, la note de réussite va de 50 % à 60 %.

D'autres clés qui assurent le succès de la RAC dans l'Ouest du pays? La clarté d'abord, qui doit s'appliquer tout à la fois aux principes de base et aux lignes directrices de la politique, au nombre de crédits qui peuvent être obtenus par la RAC, à la définition des rôles et responsabilités du personnel et, bien sûr, à l'information qui est donnée aux étudiants. La concertation aussi, car une politique de RAC tomberait à plat si tous les intervenants n'y adhèrent pas. La formation et le perfectionnement du personnel enfin, sans lesquels il ne saurait y avoir d'évaluation crédible, constante et équitable.

1. Ces deux documents sont disponibles sur le site Internet www.ageefep.qc.ca, dans la section Publications, sous la rubrique Reconnaissance des acquis.

L'opération est certes complexe, mais les universités ont aussi beaucoup à y gagner selon M^{me} Angelina Wong, une spécialiste de la question. Elle cite à cet égard, l'inscription de nouveaux étudiants à une variété de niveaux pour compenser la diminution de la clientèle traditionnelle, la hausse du taux de diplomation par la réduction de la répétition d'apprentissage, l'accroissement des échanges entre professeurs à travers leur participation à des ateliers de formation sur la RAC et l'amélioration de l'image des universités dans le public.



Le président de la FAEUQEP et secrétaire général de l'AGEEFEP, M. Denis Sylvain, a coanimé un atelier au 2^e Colloque national sur la reconnaissance des acquis.

Les universités pratiquent déjà certaines formes de reconnaissance des acquis, surtout pour l'admission

Claude Garon

Au Québec, une personne sur cinq inscrite à l'université a été admise sur une base autre que le diplôme normalement requis, soit le diplôme d'études collégiales (DEC), ce qui constitue une forme de reconnaissance des acquis. En outre, dans les années 2002-2003 et 2003-2004, quelque 47 000 reconnaissances d'acquis ont été effectuées postérieurement à l'admission. Cela dit, les interventions en la matière sont généralement réalisées sans balises ni instruments d'évaluation, particulièrement en ce qui concerne les acquis « expérientiels », d'où la nécessité d'une intervention énergique et systématique du réseau universitaire et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Tels sont quelques-uns des faits saillants d'un rapport de recherche intitulé *La reconnaissance des acquis dans les universités québécoises : état de la situation*, que l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF) a présenté en avril dernier dans le cadre du 2^e Colloque national sur la reconnaissance des acquis.

Selon l'organisme, l'absence d'une politique et la dispersion des responsabilités en reconnaissance des acquis ont pour conséquence « que les interventions vont dans tous les

sens et se concrétisent un peu au hasard, selon l'intérêt très variable qui lui est porté et souvent, la générosité et la disponibilité des personnes qui acceptent de s'en occuper ».

À propos des outils d'évaluation des acquis, l'organisme écrit aussi : « Il n'existe aucune formation à la reconnaissance des acquis et ce manque est ressenti par le personnel enseignant qui doit créer ses propres outils à partir de rien. Le portfolio demeure le moyen privilégié, mais sa lourdeur en rebute plusieurs. À ce jour, nous ne connaissons aucune recherche d'envergure qui soit faite au Québec au niveau universitaire pour trouver d'autres moyens pour les candidats de faire valoir leurs acquis, ou pour les responsables d'évaluer ceux qui sont utilisés (portfolio, examens, entrevues), les perfectionner ou en proposer de nouveaux. »

Pour s'attaquer à ces problèmes, l'ACDEAULF recommande à la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) d'inviter les vice-recteurs à l'enseignement à se concerter sur la question en ayant pour objectif que chacune des universités se dote à terme d'une politique institutionnelle en reconnaissance des acquis. À cet égard, l'Association souhaite constituer

l'interlocuteur privilégié de la CREPUQ.

L'organisme interpelle aussi le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) afin qu'il accorde des budgets de recherche pour la mise au point d'instruments d'évaluation adaptés au contexte universitaire et qu'il adopte pour les universités une base de financement de la reconnaissance des acquis comparable à celle dont bénéficient les cégeps.

Notons aussi que la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), dont l'AGEEFEP est membre, est étroitement associée à l'initiative de l'ACDEAULF. L'intérêt de la Fédération est évident quand on sait que, selon le rapport de recherche, c'est dans les programmes de certificat, de majeure, de mineure et de diplôme de 1^{er} cycle, là où sont concentrés ses membres, qu'on pratique davantage la reconnaissance des acquis.

Enfin, ceux et celles qui voudront consulter le rapport de recherche pourront le faire sur le site www.acdeaulf.ca ainsi que sur le site Internet de l'AGEEFEP, www.ageefep.qc.ca, dans la section Publications, sous la rubrique Reconnaissance des acquis.

Une revendication de longue date

Il n'est pas exagéré d'affirmer que l'AGEEFEP a été, pendant de nombreuses années, le principal, pour ne pas dire le seul porteur du dossier de la reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels à l'Université de Montréal. Sans entrer dans les détails qu'il serait trop long d'exposer ici, rappelons les faits saillants de cet engagement :

- En 1991, le congrès biennal de l'Association a pour thème « Expérience de vie, reconnaissance des acquis ». La base des revendications de l'AGEEFEP est alors jetée et c'est évidemment la FEP qui est directement interpellée dans un dossier considéré comme fondamental en éducation des adultes.
- En 1995, à la demande de l'AGEEFEP, la FEP accepte de mener une expérience pilote qui s'échelonne en principe jusqu'au 31 mai 1997. L'initiative est cependant fort timide puisqu'elle se limite aux programmes de Publicité et de Gétontologie. Le projet s'est étioilé en douce et cela, pour une raison fort simple : la volonté politique n'y était pas.
- Cette même année, l'Association tente une poursuite judiciaire contre l'Université du Québec à Montréal sur la question des équivalences de cours. Jusqu'à l'automne 1994, quelques dizaines d'étudiants ayant complété le Certificat en droit de la FEP étaient admis au baccalauréat en sciences juridiques de l'UQAM, où leurs cours étaient reconnus. Sans donner de raisons convaincantes, le Module des sciences juridiques annonce aux étudiants que leurs cours du certificat ne seront plus reconnus et qu'ils de-

vront donc les refaire. La mesure touche une soixantaine d'étudiants de la FEP, qui perdent ainsi une année complète d'études. Déboutée en première instance, l'AGEEFEP porte la cause en appel, où le tribunal confirme le jugement, essentiellement pour le motif suivant : les tribunaux n'interviennent pas dans les affaires relatives aux études des universités. Le juge n'en considère pas moins que ces étudiants vivent une situation anormale, mais qu'il appartient aux universités et au ministère de l'Éducation de la corriger. L'AGEEFEP a dépensé plus de 50 000 \$ dans cette cause.

- Au moment où la poursuite contre l'UQAM est toujours pendante, l'AGEEFEP présente un mémoire à la Commission des états généraux sur l'éducation, où elle dénonce le cas particulier du module des sciences juridiques de l'UQAM, mais aussi le problème général de la reconnaissance des équivalences de cours dans le réseau universitaire québécois. Dans les jours suivants, la CREPUQ reconnaît l'existence de ce problème et les pratiques tendront à s'améliorer au fil des ans. La défaite juridique s'est en quelque sorte transformée en victoire politique.
- Au début du troisième millénaire, par le biais de la Fédération des associations étudiantes universitaires du Québec en éducation permanente (FAEUQEP) dont elle est un membre très actif, l'AGEEFEP participe au groupe de travail du gouvernement du Québec qui planche sur un projet de politique d'éducation des adultes. La politique et le plan d'action qui l'accompagne seront

effectivement mis en œuvre en mai 2002. La reconnaissance des acquis en constitue un axe majeur.

- En 2003, la volonté de l'Association de relancer le dossier de la reconnaissance des acquis trouve écho à la FEP, qui constitue un comité ad hoc, où l'AGEEFEP est représentée. Les travaux du comité s'échelonnent sur environ un an et demi et ils aboutiront à la publication d'un rapport substantiel qui n'a malheureusement pas eu de suite concrète à ce jour.
- En 2005, l'AGEEFEP donne à M^{me} Monique Ouellette, docteure en andragogie, le mandat d'effectuer une étude sur les politiques, pratiques et outils de reconnaissance des acquis en vigueur dans les universités canadiennes. L'Association a consacré 10 000 \$ à la réalisation de cette étude qui démontre que la RAC est beaucoup plus développée dans l'Ouest du Canada.
- L'Association a également été à l'origine de l'article 3 de la Politique des droits des étudiants et des étudiantes de l'Université de Montréal, qui se lit comme suit : « L'Université accorde aux étudiantes et aux étudiants le droit à la reconnaissance de leurs acquis de formation, en conformité avec les statuts, règlements et politiques de l'Université, des facultés et des départements. »

De ces péripéties, on serait tenté de conclure par la morale de la fable de La Fontaine : « Patience et longueur de temps font plus que force et que rage. »

Participez au 12^e congrès biennal de l'AGEEFEP

C'est sous le thème « Baccalauréats qualifiés : pour des diplômés à l'image de nos études », que se tiendra le 12^e congrès biennal de l'AGEEFEP. L'événement aura lieu le samedi 24 novembre, au Pavillon 3200 Jean-Brillant. Tous les étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente sont invités à y participer.

Comme l'explique plus en détail l'éditorial (voir page 7), le thème fait référence à une revendication de longue date de l'AGEEFEP qui avait été temporairement mise sur la glace, le temps de faire avancer un autre dossier prioritaire, celui de la reconnaissance des acquis, qui semble prendre une tournure favorable, comme on peut le lire dans les pages 8 à 11 de notre numéro. Dans le cas de la reconnaissance des acquis, le congrès fera aussi le point sur les développements récents puisque l'Université de Montréal, au moment de la tenue du congrès, aura probablement mis en branle le processus devant mener à l'adoption d'une politique institutionnelle.

POLITIQUE DE COMMUNICATION

Le 12^e congrès fera par ailleurs le bilan de la Politique de communication de l'Association, qui avait été au cœur du 11^e congrès biennal. Entre autres, on discutera des résultats d'un sondage mené auprès d'environ 500 étudiant-e-s sur leur degré de satisfaction à l'égard de leurs cours et d'une autre consultation qui a porté celle-là sur les services aux étudiants et

les divers autres services qu'offrent l'Université de Montréal et la Faculté de l'éducation permanente. Les prochaines consultations des membres seront également à l'ordre du jour.

POUR DES DESS À LA FEP

Dans les autres sujets qui seront abordés, on note la création de Diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS) à la Faculté de l'éducation permanente, une question qui figure également depuis plusieurs années dans le carnet de revendications de l'Association, mais qui fait l'objet d'un blocage politique. Dans ce cas, l'AGEEFEP ne manque pas de rappeler que la clientèle de la FEP est de plus en plus scolarisée et que l'UdeM se prive de forts bons étudiant-e-s qui seraient intéressés à s'inscrire dans un programme de deuxième cycle de 30 crédits.

Cela a d'ailleurs été démontré il y a environ deux ans alors que la FEP, en collaboration avec d'autres facultés, avait mis au point un DESS en journalisme qui suscitait beaucoup d'intérêt, mais qui n'a jamais été mis en œuvre, pour des motifs politiques qui n'avaient rien à voir avec la qualité du programme. Cette question nous rappelle d'ailleurs la précarité relative de la FEP dans une université qui se définit d'abord comme un établissement de recherche.

FINANCES ET ÉLECTIONS

Les congressistes prendront par ailleurs connaissance des états

financiers de l'AGEEFEP. Ils constateront que la situation financière de l'Association est très bonne, mais qu'il y a lieu de faire preuve de prudence en raison de l'inévitable fluctuation de clientèle à la FEP, un phénomène cyclique dont on connaît mal les raisons. Ils adopteront aussi les prévisions budgétaires pour les années 2007-2008 et 2008-2009.

Un des temps forts du congrès sera évidemment l'élection des cinq membres du comité exécutif et des 10 autres membres du Conseil de direction. Les personnes intéressées à poser leur candidature sont invitées à prendre connaissance des modalités de mise en candidature, qui sont expliquées en page 3 de ce numéro.

LA TOURNÉE DES CLASSES

Afin d'expliquer plus en détail le déroulement du congrès et inciter les étudiants et les étudiantes à s'y inscrire, des représentant-e-s de l'Association se rendront dans chacune des classes de la FEP entre la mi-septembre et la mi-octobre. Il s'agit d'une opération très lourde puisque la Faculté offre plus de 300 cours sur le campus et dans les campus régionaux.

Enfin, ceux et celles qui désirent s'inscrire au congrès peuvent le faire en composant le 514-343-7733 ou le 1-800-563-3678 pour les personnes résidant hors de la région métropolitaine de Montréal.

Campagne de cartes postales de la FAEUQEP NON AU DÉGEL... SAUF VERS LE BAS!

Claude Garon

S'ils s'opposent au dégel des droits de scolarité, qui s'applique à compter de cet automne, les étudiants et les étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente, comme ceux de trois autres groupes d'étudiants universitaires de la formation continue, pourront le faire savoir à la ministre de l'Éducation, M^{me} Michelle Courchesne.

Tel est l'objet de la campagne de cartes postales « Non au dégel... sauf vers le bas! », que vient de lancer la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP)¹. Avec leur exemplaire de *Cité éducative* et de l'agenda *L'indispensable*, les membres de l'AGEEFEP ont reçu une de ces cartes postales. Chacun est invité à y ajouter un mot de son cru et à la mettre à la poste (le port est pré-payé).

Le choix du thème n'est pas fortuit, car la position de la Fédération est la suivante : le maintien du gel des droits de scolarité, certes, mais dans une perspective de gratuité.

Dans une lettre à la ministre Courchesne, en mai dernier, le président de la FAEUQEP, M. Denis Sylvain, a rappelé que les étudiants de la formation continue, même s'ils occupent en majorité un emploi, ne sont pas des richards : « [...] s'il n'existe pas de portrait socio-économique de l'ensemble de ces étudiants, note-t-il, des don-

nées récentes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal, qui est vraisemblablement représentative de cette clientèle, indiquent que 18 % des nouveaux inscrits de l'année 2006-2007 ont des revenus annuels de moins de 10 000 \$, 17,4 % de 10 000 \$ à 19 999 \$ et 16,2 % de 20 000 \$ à 29 999 \$. Au total ce sont donc 51,6 % des ces étudiants qui vivent avec moins de 30 000 \$ par année. »

Dans la même missive, la Fédération ajoute : « Quand on a plus de 30 ans, avec toutes les responsabilités que cela comporte, et qu'on doit se débrouiller avec un revenu brut de moins de 30 000 \$, il ne reste plus guère de marge de manœuvre budgétaire. Le problème est évidemment plus aigu encore pour ceux dont les revenus sont de moins de 20 000 \$. »

Cofondatrice de la FAEUQEP, où elle est toujours très active, l'AGEEFEP a eu jusqu'à maintenant une position légèrement différente de la Fédération puisque les congrès antérieurs ont appuyé le gel des droits de scolarité, mais sans discuter spécifiquement de la perspective de gratuité. Au 11^e congrès biennal, il y a deux ans, l'idée d'accompagner le gel d'un dispositif d'impôt postuniversitaire avait suscité un vif débat et polarisé les congressistes en deux groupes égaux si bien que l'Association pourrait difficilement défendre ce point de vue aujourd'hui.

D'autres actions suivront-elles la campagne de cartes postales? Difficile à dire, car cela dépendra de l'intensité du mouvement d'opposition au dégel au cours de l'automne : s'agira-t-il d'un bref baroud d'honneur ou d'une sérieuse crise sociale comme celle qui avait marqué la transformation en prêts d'une somme de 100 millions \$ jusqu'alors accordée en bourses?

Quoi qu'il en soit, avant de s'engager dans des actions plus lourdes et tout en se souciant de la position de sa Fédération, l'AGEEFEP procédera certainement à une consultation électronique de ses membres, une formule qu'elle a expérimentée avec succès lors de la crise des prêts et bourses. Plus de 1 000 membres avaient alors donné leur point de vue et une majorité s'était opposée à tous les scénarios de grève.

Rappelons que la hausse des droits de scolarité sera de 100 \$ par année pendant cinq ans, soit 500 \$ au total en 2011-2012. Cette année, chaque cours coûte donc 10 \$ de plus, et ce sera évidemment 50 \$ de plus dans cinq ans.

1. La FAEUQEP regroupe quatre associations étudiantes totalisant environ 20 000 membres : Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP), Association générale des étudiants hors campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières (AGEHCUQTR), McGill Association of Continuing Education Students (MACES) et Association générale des étudiants de l'Université du Québec en Outaouais (AGE-UQO).



CEPSUM

votre complexe sportif de CHOIX

Étudiants de la
Faculté de l'éducation permanente

Vous pouvez être **membre**
au CEPSUM à un tarif privilégié.

INFORMEZ-VOUS!

514 343-6150

CEPSUM.UMONTREAL.CA

cepsum

Université 
de Montréal



LES SAMEDIS FOOTBALL DES CARABINS

MATCHS AU CEPSUM ★ SAISON 2007

SAISON RÉGULIÈRE

Samedi	15 septembre	vs Concordia	13 h
Samedi	22 septembre	vs Bishop's	13 h
Samedi	6 octobre	vs Laval	13 h
Samedi	13 octobre	vs Sherbrooke	13 h

SÉRIES ÉLIMINATOIRES

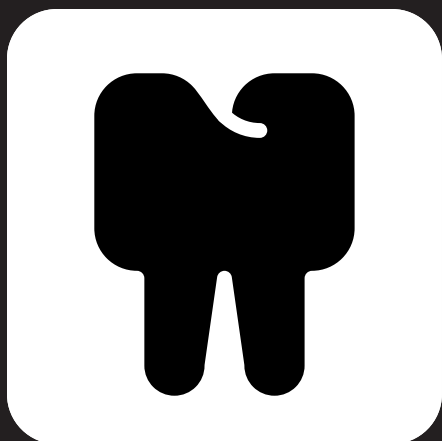
Samedi	3 novembre	Demi-finales provinciales	
Samedi	10 novembre	Coupe Dunsmore	

Billets en vente :

- > Au CEPSUM,
2100, boul. Édouard-Montpetit
- > Sur le réseau Ticketpro,
514 908-9090 ou www.ticketpro.ca

INFO : 514 343-7772
carabins.umontreal.ca

Université 
de Montréal



Ce qui fait le plus mal chez le dentiste, c'est souvent la facture.

Et la meilleure solution est sûrement une couverture qui permet de prévenir. Votre régime vous rembourse **750\$** pour des visites chez le dentiste.

En plus de la couverture, les étudiants couverts par le régime dentaire ont droit à un rabais supplémentaire de 20 à 30 % offert par les dentistes membres du Réseau dentaire de l'ASÉQ.

Profitez-en!

SANTEETUDIANTE.COM
mon plan d'avenir

santeetudiante.com
Tél.: (514) 789-8772
Sans frais : 1 866 795-4432

ASEQ
ALLIANCE POUR LA SANTÉ
ÉTUDIANTE AU QUÉBEC

Sous l'empire d'un nouveau Règlement des études

Claude Garon

Le début de la nouvelle année universitaire marque l'entrée en vigueur du nouveau Règlement des études de premier cycle. Certaines des nouvelles règles sont plus restrictives que les anciennes, au grand dam de l'AGEEFEP, qui a proposé en vain de les assouplir.

Ainsi en est-il des dates limites de modification ou d'annulation de cours sans obligation de payer les droits de scolarité, qui étaient auparavant le 30 septembre pour le trimestre d'automne et le 30 janvier pour le trimestre d'hiver. Dorénavant, les étudiant-e-s devront annuler avant la troisième séance de cours, soit le 18 septembre pour le trimestre d'automne 2007 et le 21 janvier pour le trimestre d'hiver 2008.

Dans les représentations qu'elle a faites à la Sous-commission du premier cycle, l'AGEEFEP préconisait le maintien des dates du 30 septembre et du 30 janvier, ce qui donnerait plus de temps à l'étudiant-e de se rendre compte que le cours auquel il s'est inscrit ne correspond pas à ses besoins et à ses attentes, et donc de l'abandonner sans avoir à payer les droits de scolarité.

L'AGEEFEP aurait par ailleurs souhaité que le nouveau Règlement des études précise que l'étudiant-e peut abandonner ses cours après la date limite tout en étant exempté des droits de scolarité lorsqu'il s'agit d'un cas de force majeure, par exemple la maladie. Les autorités n'ont pas voulu aller aussi loin et elles ont rappelé que chaque doyen dispose d'un pouvoir discrétionnaire à ce chapitre. Jusqu'à maintenant, la Faculté de l'éducation permanente a

fait preuve de souplesse à cet égard et il faudra voir s'il en sera encore ainsi.

Notons également que les dates limites d'abandon de cours sans remboursement des droits de scolarité et avec la mention ABA dans le bulletin ont également été modifiées : ce sera le 9 novembre pour le trimestre d'automne et 14 mars pour le trimestre d'hiver.

RÉVISION DE L'ÉVALUATION

Quant aux règles relatives à la révision de l'évaluation, elles demeurent tout aussi peu favorables aux étudiants-e-s qu'elles l'étaient dans l'ancien Règlement des études.

Ainsi, c'est toujours l'enseignant ayant corrigé le travail qui a la responsabilité d'effectuer la révision. L'AGEEFEP considère que le processus serait nettement plus équitable et crédible si un autre enseignant était appelé à vérifier l'évaluation.

Dans les circonstances, l'étudiant-e doit donc envisager de recourir à la clause sur la révision exceptionnelle de l'évaluation pour obtenir un autre regard sur le travail ou l'examen litigieux. Pour accéder à cette étape, il doit cependant présenter des faits nouveaux à l'appui de sa demande, ce qui n'est pas toujours aisé.

Il faudra voir par ailleurs quelle orientation prendront l'Université et la Faculté relativement à l'accès aux photocopies des travaux et examens qui font l'objet d'une demande de révision de l'évaluation. Pour l'heure, un étudiant-e doit consulter ces documents sur place et sur surveillance, sans possibilité d'obtenir des photocopies qui lui permettraient de disposer de plus

de temps et de réflexion pour justifier sa demande.

L'issue de cet enjeu demeurerait incertain au moment d'écrire ces lignes. Si l'Université et la Faculté maintiennent la règle actuelle, l'AGEEFEP saisira du dossier la Commission d'accès à l'information.

ÉVALUATION DES TRAVAUX EN ÉQUIPE

Enfin, au cours des dernières années, l'Association a fait beaucoup de publicité sur le non-respect des dispositions du Règlement des études relatives à la correction des travaux en équipe. Elle devra visiblement continuer à le faire.

Dans le Règlement antérieur, il était dit que, lorsqu'il y a travail en équipe, « chaque étudiant doit être évalué individuellement ». Le libellé du nouveau Règlement des études est légèrement différent puisqu'il indique que « chaque étudiant doit être évalué individuellement sauf si un objectif du cours justifie une évaluation collective. »

Or, en pratique, les membres d'une équipe obtiennent généralement tous la même note et il continuera sans doute d'en être ainsi, ce qui est contraire à l'esprit et à la lettre du Règlement des études.

L'Association considère toujours que l'obligation de l'évaluation individuelle dans les travaux en équipe découle de la logique même des études universitaires, où le diplôme ne porte qu'un seul nom, celui du diplômé. Et ce document officiel doit être crédible. Cela suppose une évaluation individuelle des apprentissages tout au long des études et pour tous les types de travaux.

Les frais technologiques sont cette année de 3 \$ par crédit

Les frais technologiques de l'Université de Montréal sont cette année de 3 \$ par crédit, et non de 4 \$ comme l'an dernier. Ces frais étant facultatifs, les étudiants et les étudiantes qui ne veulent pas les payer peuvent cependant en obtenir le remboursement. Les frais reviendront à 4 \$ par crédit à compter de l'année 2008-2009. L'entente sera réévaluée pour l'année 2009-2010.

L'imposition de frais technologiques a constitué la principale pomme de discorde, l'an dernier, entre la direction de l'Université et les deux associations étudiantes accréditées, la FAECUM et l'AGEEFEP, qui ont financé conjointement une campagne de publicité dans le métro. De plus, la FAECUM a organisé des manifestations sur le campus alors que l'AGEEFEP a fait circuler une pétition qui a récolté plus de 6 000 signatures de membres de la communauté universitaire.

La grogne étudiante ne semblant pas vouloir se calmer, la direction de l'Université a finalement proposé un compromis : les étudiant-e-s ne souhaitant pas payer les frais

technologiques peuvent en obtenir le remboursement sur demande. De plus, l'argent recueilli est versé dans un Fonds spécial, géré conjointement par la direction de l'Université et les associations étudiantes. Celles-ci ont donc leur mot à dire sur l'utilisation de ces fonds et elles peuvent ainsi s'assurer qu'ils sont investis dans des services informatiques que les étudiant-e-s considèrent prioritaires.

Compte tenu que la décision de la direction de l'Université d'imposer des frais technologiques était au départ très ferme, les associations étudiantes sont très satisfaites de cette entente, car dans toutes les autres universités, ces frais sont obligatoires.

Notons enfin que les étudiant-e-s qui demandent un remboursement des frais technologiques ne recevront pas de chèque à la maison puisque la somme sera déduite de leur prochaine facture de droits de scolarité, à moins qu'ils en soient à leur dernier trimestre d'étude à l'UdeM. L'Université vous informera sur le guichet étudiant des modalités de demande de remboursement.

Attention aux modalités de retrait

ADHÉSION À L'ASSURANCE SANTÉ ET DENTAIRE

Qu'ils étudient à plein temps ou à temps partiel, les étudiants et les étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente (FEP) peuvent maintenant bénéficier du régime d'assurance santé et dentaire de l'Association pour la santé étudiante du Québec (ASEQ). Ceux et celles qui ne désirent pas participer au régime ont jusqu'au 30 septembre pour s'en retirer, faute de quoi ils seront considérés comme adhérents et devront payer la prime pour toute l'année 2007-2008

Le régime de l'ASEQ, qui est offert dans plusieurs universités québécoises, couvre les soins dentaires, de santé et de la vue. La prime est de 199,10 \$ pour l'ensemble de l'année et elle sera payée en deux versements : un tiers sur la facture des droits de scolarité du trimestre d'automne et deux tiers sur la facture du trimestre d'hiver.

Les personnes couvertes par un autre régime peuvent combiner les deux assurances, augmenter leur protection et obtenir un remboursement plus élevé, jusqu'à concurrence de 100 %. Il est aussi possible d'obtenir une assurance familiale.

LES MODALITÉS DE RETRAIT

La prime de cette assurance est facturée à tous les étudiants et étudiantes de la FEP. Ceux qui n'en veulent pas ont jusqu'au 30 septembre pour le faire savoir à l'ASEQ. Après cette date, tous ceux et celles qui ne se seront pas retirés seront considérés comme des assurés pour l'ensemble de l'année et il devront payer la facture de 199,10 \$.

La page d'accueil du site Web de l'AGEEFEP (www.ageefep.qc.ca) comporte un lien pour s'acquitter

de la formalité de retrait du régime (cliquer sur ASEQ dans le menu à la droite de l'écran). Il sera aussi possible de le faire sur le site de l'ASEQ : www.aseq.com. Une fois qu'elle a signifié son retrait – il s'agit là d'une étape indispensable –, une personne n'a qu'à déduire la prime d'assurance de sa facture de droits de scolarité au moment d'acquitter cette dernière. Il est à noter qu'on peut se retirer du régime de façon permanente ou seulement pour l'année en cours.

Rappelons que la décision de l'AGEEFEP de participer au régime de l'ASEQ a été prise à la suite d'un référendum tenu l'an dernier auprès des étudiants et des étudiantes de la FEP. Sur les 1 220 personnes qui ont participé à la consultation, une majorité de 64,5 % a voté en faveur du projet.

Un portrait en chiffres

LES ÉTUDIANTS DE LA FEP SONT DE PLUS EN PLUS SCOLARISÉS

Claude Garon

Si la tendance constatée au cours de 2006-2007 se poursuit dans les prochaines années, les étudiants et les étudiantes qui s'inscriront à la Faculté de l'éducation permanente (FEP) seront de plus en plus scolarisés.

Les données du Bureau d'études et de développement de la FEP (BEED) indiquent en effet que, parmi les nouveaux étudiants admis au cours de la dernière année, 28 % sont détenteurs d'un baccalauréat et 5,8 % d'une maîtrise ou d'un doctorat. Quelque 10,7 % des nouveaux inscrits ont par ailleurs complété deux certificats ou un majeur, soit 60 crédits de premier cycle, et 18,1 %, un certificat ou un mineur (30 crédits). On compte enfin 22,9 % de diplômés du collégial professionnel, 9,4 % du collégial général et 5,2 % de personnes qui n'avaient pas terminé leurs études collégiales. On observe que seules les personnes de cette dernière catégorie n'avaient pas la formation préalable normalement requise pour entrer à l'université.

Pour quelles raisons se sont-ils inscrits à la FEP? Pour augmenter

leurs compétences professionnelles, répondent 30,2 % d'entre eux, les autres motifs cités étant l'acquisition de la polyvalence (17,6 %), l'intérêt personnel (13,8 %), l'obtention d'une promotion et d'un meilleur salaire (12 %) et la réorientation de carrière (11,8 %).

Trois groupes d'âge équivalents en nombre constituent l'essentiel des nouveaux inscrits : les 21-24 ans (24,9 %), les 25-29 ans (26 %) et les 30-39 ans (25,5 %). On dénombre aussi 16,2 % de 40-49 ans, 4,9 % de 50 ans et plus ainsi que 2,5 % de moins de 21 ans. Cette dernière catégorie demeure donc peu nombreuse malgré que l'Université ait aboli il y a quelques années le critère de l'âge minimum de 21 ans comme condition d'admission à la FEP.

Toujours parmi les nouveaux inscrits de l'année 2006-2007, on observe que 57,1 % sont des salariés à temps plein, 7,8 % des travailleurs autonomes et 3,3 % des chômeurs; 25,8 % sont des étudiants à plein temps. Quant aux revenus annuels, ils sont très variables : 18 % gagnent moins de

10 000 \$, 17,4 % de 10 000 \$ à 19 999 \$, 16,2 % de 20 000 \$ à 29 999 \$, 19,2 % de 30 000 \$ à 39 999 \$, 13,6 % de 40 000 \$ à 49 999 \$, 8,2 % de 50 000 \$ à 59 999 \$ et 7,3 % plus de 60 000 \$.

Selon le BEED, quelque 68,8 % de ces étudiant-e-s ont pour objectif d'obtenir un baccalauréat, mais tous ne manifestent pas le même acharnement pour y arriver. On pense en particulier aux 5,4 % qui étudient une heure ou moins par semaine! La majorité est nettement plus studieuse : 31,4 % consacrent de deux à trois heures à leurs études, 31,8 % de quatre à six heures, 19,9 % de six à 10 heures et 11,5 % plus de 10 heures.

Parmi les autres données intéressantes, notons que 80,7 % de ces étudiants sont nés au Canada, que 84,3 % ont le français comme langue maternelle et que 62,8 % n'ont pas d'enfants.

Enfin la clientèle de la FEP semble destinée à demeurer très majoritairement féminine : 80,6 % des nouveaux inscrits de l'année 2006-2007 sont des femmes.

Les campus régionaux de l'UdeM sont très rentables

La fréquentation des campus régionaux de l'Université de Montréal a augmenté rapidement en quelques années si bien qu'ils ont généré des revenus nets de près de 4 millions de dollars au cours de l'année financière 2005-2006.

À l'exception de celui de Québec, qui existe depuis 25 ans, les campus régionaux de Longueuil, Laval et Lanaudière ont tous été créés au cours des sept dernières années. On y a donné 356 cours et compté 10 600 inscriptions en 2005-2006.

À ce jour, c'est le campus de Longueuil qui est le plus fréquenté puisque 4 775 étudiants se sont inscrits dans 160 cours. Au campus de Laval, on a dénombré 122 cours et 3 892 inscriptions; au campus Lanaudière, 50 cours et 1 212 inscriptions; et au campus de Québec, 24 cours et 748 inscriptions. Pour ce qui est des revenus nets, ils se sont chiffrés à 1 860 000 \$ à Longueuil, 1 564 000 \$ à Laval, 37 183 \$ à Lanaudière et 411 176 \$ à Québec.

De toutes les facultés de l'UdeM, c'est la Faculté de l'éducation permanente (FEP) qui, de loin, est la plus active dans les campus régionaux avec 230 cours et plus de 8 000 inscriptions. Les facultés des arts et des sciences, de pharmacie, de sciences de l'éducation, de sciences infirmières et de théologie y donnent aussi des cours.

Les campus régionaux de l'UdeM s'inscrivent dans une tendance des universités québécoises à décentraliser leurs activités afin de les rapprocher du lieu de travail et de résidence de leur clientèle. Des enquêtes ont en effet démontré que la proximité géographique constitue un facteur important dans la décision d'effectuer des études et dans le choix de l'établissement.

Certains voient cependant dans cette pratique une concurrence indue entre les universités, qui entraîne un gaspillage des fonds publics. Pour en avoir le cœur net, l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF) entend réaliser une étude sur l'enseignement hors campus et l'enseignement en région, en prévision d'un colloque qui se tiendrait au cours de l'année 2008. La principale question à laquelle on chercherait à répondre serait celle-ci : sur un même territoire, y a-t-il concurrence ou complémentarité de l'offre des universités?

Un nouveau certificat en coopération internationale

Pour travailler efficacement en coopération internationale, la bonne volonté et la générosité ne suffisent pas : il faut aussi des connaissances et des compétences. Tel est l'objet du tout nouveau Certificat en coopération internationale que la Faculté de l'éducation permanente (FEP) de l'Université de Montréal offre à compter de cet automne.

Ce programme multidisciplinaire de 30 crédits vise notamment à acquérir une vision critique de la coopération et du développement, à adopter une approche multidisciplinaire et interculturelle de ces questions, et à appliquer les savoirs acquis dans des situations concrètes.

Parmi les personnes susceptibles d'être intéressées à ce programme, il y aura vraisemblablement celles qui ont déjà une expérience en coopération internationale ou qui souhaitent s'engager dans ce domaine. À la fin de juin, la Faculté dénombrait déjà quelque 150 inscriptions, ce qui était de bon augure pour le succès du programme.

Comme ce fut le cas pour de nombreux autres programmes de la FEP, ce certificat a été conçu en étroite collaboration

avec des spécialistes de la question, en l'occurrence des intervenants connus en coopération internationale comme le Carrefour canadien international (CCI), le Centre canadien d'étude et de coopération internationale (CECI), le Canadian University Services Overseas (CUSO), Équiterre,

Jeunesse Canada Monde, Oxfam-Québec et le Service d'assistance canadienne aux organismes (SACO/CESO). La participation de tels organismes assure évidemment que le programme est solidement branché sur la réalité de la coopération internationale. →

Programme des initiatives étudiantes

www.ageefep.qc.ca

Enrichissez votre formation par un projet de votre cru! Vous avez un projet original s'adressant à la communauté universitaire?

Tout le travail sera effectué bénévolement, mais il vous manque un coup de pouce matériel et / ou technique pour le réaliser?

Soumettez votre idée au Comité des initiatives étudiantes de l'AGEEFEP.

Pour information, téléphonez-nous au 514-343-6111, poste 5127 ou consultez notre site Internet www.ageefep.qc.ca

Moi j'ai une idée

Moi je veux créer un journal étudiant.

Moi je veux organiser une activité pour la communauté étudiante.

Moi je veux organiser une danse.

Le document de présentation souligne par ailleurs que le Certificat s'inscrit en complémentarité avec les programmes offerts dans les autres établissements postsecondaires. On note ainsi que les universités offrent plutôt des formations en relations internationales, à

l'exception de l'Université du Québec à Chicoutimi, qui a aussi un certificat en coopération internationale. Les cégeps de Marie-Victorin et de Rivière-du-Loup sont aussi actifs dans ce secteur avec des programmes comportant un stage.

La responsable du programme est M^{me} Louise Blanchette et on peut obtenir toute l'information sur le programme et les conditions d'admission en composant le 514-343-6090 ou en consultant le site : www.fep.umontreal.ca/cooperation/.

La FEP innove : un projet de certificat en écosanté

La Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal innove en créant un Certificat en écosanté, un programme interdisciplinaire de 30 crédits qui fait appel, entre autres, aux savoirs de la biologie, de la géographie, de l'urbanisme, de la médecine sociale et préventive ainsi que de la science politique et de l'anthropologie.

Le projet que le Conseil de la Faculté de l'éducation permanente a adopté à l'unanimité le 25 avril porte sur un champ d'étude relativement nouveau, où l'on ne définit plus la santé comme l'absence de la maladie, mais bien comme un « ensemble de déterminants biophysiques, socioéconomiques, culturels et politiques » visant la création de communautés saines et viables.

Intiment liée à la notion de développement durable, l'écosanté découle de plusieurs conférences internationales orchestrées par l'ONU au cours des dernières décennies, notamment le Sommet de la Terre tenu à Rio de Janeiro en 1992 et les Objectifs du Millénaire adoptés en l'an 2000, qui portent sur la réduction de la pauvreté. Ces initiatives ont trouvé écho au Québec, où l'Assemblée nationale a adopté la Loi sur la santé publique en 2001 et la Loi sur le développement durable en 2006.

« L'écosanté reconnaît une interdépendance entre l'intégrité des écosystèmes,

la préservation de la diversité biologique et le bien-être et la qualité de vie des collectivités humaines. L'aménagement du territoire et l'organisation des milieux de vie constituent des leviers importants pour assurer le maintien de l'équilibre entre les activités humaines et la capacité de support des écosystèmes », lit-on dans le document de présentation du programme.

Les personnes les plus susceptibles d'être intéressées par ce programme sont celles engagées dans les milieux

communautaires, la santé et l'environnement. Quant aux conditions d'admission, elles seront similaires à celles généralement en vigueur dans les autres certificats de la Faculté de l'éducation permanente.

Avant de voir officiellement le jour, le nouveau programme devra recevoir l'imprimatur de la Commission des études. Si tel est le cas, ce qui semble probable, il sera offert à compter du trimestre d'hiver 2008.

Votre opinion est indispensable!

L'AGEEFEP, votre association étudiante, procède chaque trimestre à des consultations en ligne auprès d'un certain nombre d'étudiants.

Nous aimerions connaître votre opinion sur le cours que vous suivez ainsi que sur les services aux étudiants (SAE) et les services de la Faculté de l'éducation permanente (FEP). Ces consultations, qui ne prendront que 4 ou 5 minutes de votre temps, contribueront à améliorer la qualité de votre formation et des services universitaires.

Nous n'avons qu'un seul moyen de vous informer sur ces consultations : le courriel que vous fournit l'UdeM. Assurez-vous de consulter vos messages régulièrement ou de faire votre renvoi de message*.

*Voir pub « Votre courriel universitaire, un outil indispensable ! » (p. 23)



Deux étudiants de la FEP remportent les prix Lizette-Gervais

Ce sont à nouveau des étudiants du Certificat en journalisme de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal qui ont raflé les prix Lizette-Gervais. Une mention a aussi été accordée à une étudiante du même programme.

Dans la catégorie radio, Marie-Odile Marcoux-Fortier a remporté la palme pour un reportage intitulé *Un nid d'amour au CHSLD*, portant sur l'assistance aux couples de personnes souffrant de lourds handicaps qui souhaitent avoir des relations sexuelles. Le reportage a été tourné au Centre Saint-Charles-Borromée, un établissement qui accueille des personnes lourdement handicapées âgées de moins de 65 ans.

Composé des journalistes Nadia Berger de Corus Québec, Chantal Srivastava de Radio-Canada ainsi que de M. Éric Latour, chef de l'information chez Astral Media Radio, le jury a loué l'originalité du sujet traité, la diversité des points de vue exposés ainsi que la clarté du propos.

M. Louis Poirier, responsable du Certificat en journalisme et vice-président du Prix Lizette-Gervais, a remis à la lauréate un chèque de 1 500 \$, auquel s'ajoute un stage rémunéré de un mois à la première chaîne de Radio-Canada.

Dans cette même catégorie, une mention d'honneur a été accordée

à Dominique David pour un reportage intitulé *Minorité risible*.

Martin-Frédéric Constant a pour sa part raflé le premier prix dans la catégorie télévision pour un reportage intitulé *La main-d'œuvre oubliée*, traitant des difficultés d'intégration dans le marché du travail des personnes souffrant de handicaps intellectuels. Le reportage porte plus particulièrement sur un exemple d'intégration réussi.

Le jury, composé des journalistes Réjean Turgeon de Télévision Quatre Saisons, Jean-François Guérin du Réseau TVA et Anne Panasuk de Radio-Canada a apprécié la simplicité touchante de ce reportage ainsi que la perti-

nence des statistiques et des points de vue qui y sont exposés.

M. Constant a reçu son prix des mains de M^{me} Marie-Christiane Hellot, une membre du conseil d'administration du Prix Lizette-Gervais et ancienne responsable du Certificat en journalisme. Sa bourse est aussi de 1 500 \$ et il effectuera un stage rémunéré de un mois au réseau TVA.

Le Prix Lizette-Gervais, dont la présidente est M^{me} Suzanne Laberge, en était cette année à sa 21^e édition. Sont admissibles à ce concours tous les étudiants en communication et en journalisme du Québec.



La présidente du prix Lizette-Gervais, M^{me} Suzanne Laberge, en compagnie des deux gagnants de cette année, M^{me} Marie-Odile Marcoux-Fortier dans la catégorie radio et M. Martin-Frédéric Constant dans la catégorie télévision. Tous deux sont étudiants au Certificat en journalisme de la FEP.

Le MQAF propose des améliorations à la Politique d'éducation des adultes et au Plan d'action

Reconnaître officiellement le droit à l'éducation des adultes dans une loi-cadre et améliorer les conditions économiques dans lesquelles les étudiants adultes effectuent leurs études. Telles sont les principales mesures que le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF) proposera d'inclure dans la Politique d'éducation des adultes et de formation continue ainsi que dans le nouveau Plan d'action qui devrait couvrir la période de 2008 à 2013.

Ainsi en ont décidé les quelque 150 étudiants et étudiantes adultes du secondaire général, du secondaire professionnel, du cégep et de l'université, provenant de toutes les régions du Québec, qui ont participé au 5^e Colloque des adultes en formation. Tenu dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation, l'événement a eu lieu

les 31 mars et 1^{er} avril, à l'Université de Montréal.

L'adoption d'une loi-cadre donnerait un signal clair quant à l'importance que le Québec accorde à l'éducation des adultes, mais elle constituerait surtout un puissant levier pour assurer que tout adulte qui a le désir et la capacité de faire des études puisse réaliser son projet. De façon très concrète, ce droit devrait inclure un soutien financier aux étudiants suffisant pour favoriser la persévérance et la réussite des études.

Sur ce dernier point, le MQAF considère que tout adulte qui étudie à plein temps devrait compter sur un revenu minimum de 1 000 \$ par mois s'il s'agit d'une personne seule. À cet égard, le MQAF partage la revendication du Collectif de lutte contre la pauvreté. De

façon plus générale, le Mouvement demande la réalisation d'une étude sur les besoins socio-économiques de l'ensemble des étudiants adultes, qu'ils bénéficient ou non d'une aide de l'État. Une demande en ce sens a d'ailleurs déjà été adressée au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, un organisme qui relève du Conseil supérieur de l'éducation.

Tous les précédents colloques ont par ailleurs fait état des difficultés qu'éprouvent bon nombre d'adultes qui retournent aux études dans le cadre des programmes d'Emploi Québec et des centres locaux d'emploi (CLE). On reproche à ces organismes des décisions parfois arbitraires et des normes de soutien financier qui varient d'un CLE à l'autre, voire d'une personne à l'autre. C'est pourquoi, le Mouvement demande la création d'un mécanisme indépendant pour entendre les personnes qui estiment avoir été lésées. À cette mesure devrait s'ajouter la création d'une ligne téléphonique 800 où les étudiants adultes pourraient faire part de leurs difficultés.

Toujours relativement aux questions de droit, le MQAF considère qu'on devrait reconnaître aux adultes des établissements publics d'enseignement le droit de participer à la définition des règles de vie, de programmes, des méthodes pédagogiques ainsi que des modes d'évaluation de l'enseignement et



Comme les années précédentes, le 5^e Colloque des adultes en formation a suscité une forte participation.

des enseignants. Le moyen le plus efficace d'atteindre cet objectif serait d'amender la loi sur les associations étudiantes afin de reconnaître aux étudiants adultes le droit de constituer des associations accréditées. Pour l'heure, ce droit est limité à l'université, inapplicable au cégep et inexistant au secondaire général et au secondaire professionnel.

Toutes les propositions adoptées en assemblée générale – il y en a une quinzaine – seront consignées dans un mémoire qui sera transmis cet automne aux autorités gouvernementales responsables de la Politique d'éducation des adultes et du Plan d'action, dans le cadre d'une consultation formelle

L'assemblée générale a par ailleurs élu un conseil d'administration de 18 membres, dont quatre représentants de chacun des quatre groupes qui composent le MQAF, ainsi qu'un secrétaire-trésorier et un président. Dans ces deux derniers cas, ce sont MM. Louis Monti et Robert Martin qui ont été élus sans opposition. M. Martin est aussi le président de l'association étudiante de la Faculté de l'éducation permanente de l'UdeM (AGEEFEP). Tous les mandats sont d'une durée de un an.

Notons enfin que l'information relative au MQAF, notamment le programme politique, est disponible sur le site www.mqaf.qc.ca. Qu'on soit ou non étudiant, on peut aussi y signer une pétition sur les revendications prioritaires du MQAF.

Votre courriel universitaire : la SEULE façon de vous joindre

L'Université de Montréal attribue à tous ses étudiants et étudiantes une adresse de courriel institutionnelle sous la forme `prenom.nom@umontreal.ca`. Cette adresse est indispensable pour toute information qu'auront à vous transmettre vos enseignants, les employés de l'Université et votre association étudiante.

Si vous avez fourni une adresse de courriel personnelle lors de votre demande d'admission, c'est là que seront expédiés automatiquement tous les messages envoyés à votre adresse institutionnelle. En tout temps, vous pouvez modifier votre adresse de courriel personnelle. Il est cependant de votre responsabilité de la maintenir active.

Par exemple, Julie Roy a fourni l'adresse `juroy@hotmail.com` lors de sa demande d'admission. Un professeur lui envoie le plan de cours à son adresse institutionnelle, soit `julie.roy@umontreal.ca`. Toutefois, Julie recevra le plan de cours à son adresse hotmail.

Pour modifier l'adresse de réception des messages

- 1- Accéder à la page www.umontreal.ca
- 2- En haut, à droite, cliquer sur « Mon portail UdeM »
- 3- Inscrire votre code d'identification (code permanent) et votre UNIP
- 4- Cliquer sur le lien « Profil DGTIC » de l'encadré nommé « Mon profil »
- 5- Cliquer sur « Courriel »
- 6- À la section « Acheminement du courriel », sous « Votre courriel sera acheminé vers », cliquer dans la case « Une adresse de courriel personnelle que vous avez déjà ailleurs »
- 7- Inscrire l'adresse où vous désirez recevoir vos messages (par exemples, hotmail, vidéotron, yahoo, etc.)
- 8- Cliquer sur « Enregistrer votre choix ».

Si vous avez perdu ou oublié votre UNIP

Faire les étapes 1 et 2 ci-dessus et cliquer sur le lien approprié dans la section « UNIP ».

Si vous n'avez pas fourni d'adresse de courriel personnelle lors de votre demande d'admission, vous devez activer une boîte aux lettres et ce, à l'aide de votre numéro d'identification personnelle (UNIP) qui vous a été communiqué par la poste.

Pour activer votre boîte à lettres

Effectuer les étapes 1 à 5 ci-dessus. À la section « Courriel », cliquer sur le bouton « Service de courriel Exchange ». Suivez les indications.

Une fois la procédure terminée, nous vous conseillons fortement d'acheminer votre courriel à votre adresse personnelle (étapes 1 à 8 ci-dessus). Cela vous évitera de devoir consulter plusieurs adresses chaque jour. Sinon, pour consulter vos messages, vous devrez aller à l'adresse suivante : outlook.umontreal.ca.

Service aux usagers

En cas de problème, vous pouvez communiquer avec le Service aux usagers, au numéro 514-343-7288.



Faculté de l'éducation permanente

La faculté d'évoluer

Faites connaissance... avec nos programmes

COMMUNICATION

| Communication appliquée | Communication promotionnelle
| Français langue seconde pour non-francophones | Journalisme | Publicité | Rédaction | Relations publiques
| Traduction I et II

COURS DE LANGUES

| Anglais | Français langue seconde

ÉTUDES INDIVIDUALISÉES

GESTION

| Gestion appliquée à la police et à la sécurité
| Gestion des services de santé et des services sociaux | Relations industrielles

INFORMATIQUE – modules

INTERVENTION

| Coopération internationale - NOUVEAU | Criminologie | Droit | Intervention auprès des jeunes
| Intervention en déficience intellectuelle | Petite enfance et famille | Toxicomanies | Violence, victimes et société

SANTÉ

| Gériatrie | Santé communautaire | Santé et sécurité du travail | Santé mentale

CAMPUS
CAMPUS RÉGIONAUX
FORMATION À DISTANCE

514 343.6090
1 800 363.8876

www.fep.umontreal.ca



Université 
de Montréal